



Et le compostage collectif !

Le compostage collectif se développe de plus en plus en France. Bien sûr, il est très intéressant pour le SMICTOM en terme de réduction des déchets. Mais il apporte avec lui bien d'autres aspects ! Il développe du lien social, il est pédagogique, il valorise les rez-de-jardins, il est transgénérationnel...

Le SMICTOM vous propose un aperçu de cette gestion des déchets aussi nouvelle qu'ancienne, aussi utile qu'efficace, aussi traditionnelle que moderne !

Ça marche !

Le compostage c'est la vie !

Et la vie est belle !



Petit manuel de la mise en place du compostage dans un immeuble collectif :

Tout commence par un murmure, une rumeur... Deux personnes qui se parlent, un habitant, un gardien ou un bailleur. Puis il y a le premier contact avec le SMICTOM...

À partir de ce moment, nous proposons un accompagnement complet.

Si l'idée est validée par le bailleur, nous commençons par évaluer le potentiel de personnes intéressées par le projet.

Pour mettre en place le compostage dans un collectif et que cela fonctionne, il faut au moins deux habitants référents prêts à donner un peu de leur temps pour gérer l'espace compostage. Il faut aussi que 10 foyers au minimum soient prêts à participer. Et bien sûr, il faut que le gardien, le jardinier ou la société de jardinage soient partie prenante du projet. Ils seront formés pour effectuer les quelques interventions nécessaires au bon déroulement du compostage.

Une fois que ces conditions sont réunies, nous réalisons une petite formation pour tous les

habitants lors d'un «apéro compost» par exemple. Ensuite, c'est la mise en place des composteurs. L'emplacement sera choisi en fonction de plusieurs critères. Il doit être discret et plutôt à l'ombre. Il doit y avoir suffisamment de place autour pour le travailler, le récolter.

Ensuite, c'est la distribution de bio seaux aux volontaires de l'immeuble (petit seau qui permet de transporter ses déchets organiques de sa cuisine au composteur) et d'un petit guide du compostage. Enfin, c'est l'inauguration officielle... Autour d'un petit apéro !

Moi j'aime bien les apéros !



SMICTOM

de la Région de Fontainebleau



Comment composter en habitat collectif ?

COMPOSTAGE

Puis, nous passons à la phase active. Les habitants descendent à leur rythme leurs déchets et le composteur se remplit petit à petit. Comme ces apports sont plutôt humides, il faut les compléter par des apports secs. Et c'est là qu'interviennent les personnes qui vont suivre et contrôler l'évolution du compost. Il s'agit des habitants référents motivés. Ici réside une des clés du succès. Car le compostage ne demande pas beaucoup de travail mais il demande une attention constante. Avec l'habitude, un coup d'œil quand on vient vider son bio seau suffit à évaluer l'état du compost.

Quand le composteur est plein, soit il est laissé à mûrir, soit il est retourné pour accélérer le processus.

Et enfin, il y a la récolte et la distribution ! La récolte peut s'effectuer soit par les référents, soit en même temps que la distribution. Et cela peut être l'occasion d'un moment festif, autour d'un apéro par exemple !

Les règles sont simplifiées par rapport au compostage chez un particulier pour des questions pratiques. Ici on compostera principalement des épluchures de fruits et légumes crus. Le compostage repose sur la variété des apports effectués. Il faut donc éviter de mettre plusieurs kilos du même aliment en même temps, surtout certains aliments qui ne sont pas très appréciés de nos décomposeurs comme l'ail, les oignons, les agrumes...

Pour que le compostage de ces déchets de cuisine fonctionne, il faut compléter ces apports avec de la matière dite «sèche». Le compostage repose sur cet équilibre sec / humide.

Le mélange s'effectue au fur et à mesure des apports au composteur.

Quand le mélange est correct, les matières se décomposent sans odeurs et le résultat est un compost bien noir avec une petite odeur de sous-bois. Voilà !

Un bon exemple vaut mieux qu'un long discours !



Avon, ville pilote.

Le premier contact entre la Résidence du Bois et le SMICTOM a eu lieu en juin 2014 en partenariat avec la commune. Le porte à porte pour identifier les foyers volontaires s'est déroulé à la mi-septembre et a conclu à la faisabilité du projet. La décision a été votée en assemblée générale par le syndicat de copropriété en février 2015 puis dans les jours qui suivent, une convention a été signée entre le syndicat et le SMICTOM. Deux composteurs ont été installés, un de 400L pour les habitants et un de 800L pour stocker les matières sèches.

Suite au succès rencontré dans la résidence, un composteur de 800L a été ajouté un mois après. À ce jour, tout fonctionne normalement et nous sommes en attente de la première «récolte» qui devrait avoir lieu début 2016 ! À suivre...



Madame Ponthier Présidente du Conseil Syndical et Solène du SMICTOM

 **N° Vert 0 800 133 895**

GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Si vous désirez vous abonner à cette lettre, envoyez simplement « je souhaite m'abonner à la lettre du SMICTOM » avec votre nom, prénom et adresse mail à smictom2@wanadoo.fr